

BUDGET

express

www.desjardins.com/economie

DISCOURS SUR LE BUDGET DU QUÉBEC DU 24 mai 2007

- Mesures fiscales
- Point de vue économique



Desjardins

Vice-présidence Fiscalité
Vice-présidence Études économiques



Le 24 mai 2007

La ministre des Finances du Québec, madame Monique Jérôme-Forget, a déposé cet après-midi un nouveau budget 2007-2008 à l'Assemblée nationale. Mentionnons d'abord que ce budget confirme l'ensemble des mesures présentées dans le budget du 20 février dernier. De plus, ce budget annonce certaines nouvelles mesures dont les deux principales sont une baisse supplémentaire de l'impôt des particuliers pour 2008 et l'abolition de la taxe sur le capital des sociétés à compter du 1^{er} janvier 2011. Ainsi, le présent document ne reprend pas les mesures fiscales présentées dans le document *Budget Express* du 20 février mais décrit les nouvelles mesures annoncées dans le budget d'aujourd'hui.

Faits saillants

Mesures affectant Desjardins – Entreprise	Mesures affectant les particuliers	Mesures affectant les entreprises
<ul style="list-style-type: none">Élimination progressive de la taxe sur le capitalMise sur pied du Régime enregistré d'épargne-invaliditéMesures d'harmonisation au budget fédéral	<ul style="list-style-type: none">Réduction de l'impôt des particuliersMise sur pied du Régime enregistré d'épargne-invaliditéMesures d'harmonisation au budget fédéral	<ul style="list-style-type: none">Élimination progressive de la taxe sur le capitalRemise des déductions à la sourceRelèvement du seuil de déclaration annuelle de TVQCrédit d'impôt remboursable pour les régions ressourcesMesures d'harmonisation au budget fédéral



Le 24 mai 2007

MESURES AFFECTANT DESJARDINS - ENTREPRISE

Élimination progressive de la taxe sur le capital

Le Québec avait déjà annoncé qu'il réduirait progressivement la taxe sur le capital. Dans le présent budget, le gouvernement annonce l'abolition de cette taxe à compter du 1^{er} janvier 2011, tant pour les institutions financières que pour les autres sociétés. D'ici là, il y aura aussi une réduction plus rapide que prévue :

Taux de la taxe sur le capital – Institution financière (%)

	2007	2008	2009	2010	2011
Avant budget	0,98	0,72	0,58	0,58	0,58
Suite au budget	0,98	0,72	0,48	0,24	0,00

Note : Les baisses de taux entreront en vigueur le 1^{er} janvier de chaque année.

Cette abolition ne vise pas la taxe sur le capital des sociétés d'assurance.

Mise sur pied du Régime enregistré d'épargne-invalidité

Comme décrit dans la section des mesures affectant les particuliers, le Québec annonce qu'il s'harmonise au fédéral à l'égard de la mise sur pied du Régime d'épargne-invalidité.

Mesures d'harmonisation au budget fédéral

Les mesures suivantes, annoncées dans le budget fédéral du 19 mars 2007, sont retenues par le Québec :

- élimination du plafond annuel relatif au régime enregistré d'épargnes-études (REEE);
- hausse du plafond cumulatif de 42 000 \$ à 50 000 \$ aux fins du REEE;
- hausse de la subvention de base relative au REEE, annoncée dans le budget du 20 février 2007. Ainsi, la subvention québécoise maximale annuelle passe de 200 \$ à 250 \$;
- reconnaissance d'études à temps partiel aux fins du REEE;
- hausse du taux d'amortissement de certaines catégories fiscales (principalement bâtisse et matériel informatique).

MESURES AFFECTANT LES PARTICULIERS

Réduction de l'impôt des particuliers

Comme prévu, le gouvernement annonce des baisses intéressantes de l'impôt des particuliers mais il faudra attendre en 2008 pour en bénéficier. Ainsi, les seuils des tranches d'imposition de même que le montant servant au calcul du crédit de base seront bonifiés à compter de 2008, comme le démontre le tableau suivant :

Tranches de revenu imposable et montant servant au calcul du crédit de base 2007-2008

Taux marginal (%)	Tranche de revenu imposable	2007 (\$)	2008 (\$) Avant budget ¹	2008 (\$) Après budget
16	N'excède pas	29 029	29 875	37 500
20	Supérieur à sans excéder	29 029 58 595	29 875 59 765	37 500 75 000
24	Supérieur à	58 595	59 765	75 000
Montant servant au calcul du crédit de base		9 745	9 940	10 215

(1) Les seuils et les plafonds ont été indexés en fonction d'un indice estimé à 2 %.

Pour un particulier, ces bonifications réduiront l'impôt du Québec de la façon suivante :

Réduction de l'impôt payé au Québec (\$)			
Revenu imposable	25 000	50 000	75 000
Impôt payé 2007	2 051	6 879	12 535
Impôt payé 2008	<u>1 957</u>	<u>6 457</u>	<u>11 457</u>
Réduction	<u>94</u>	<u>422</u>	<u>1 078</u>

Mise sur pied du Régime enregistré d'épargne-invalidité

Le gouvernement du Québec s'harmonise au fédéral à l'égard de la création d'un Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI). De façon générale, les règles seront semblables à celles du fédéral annoncées dans le budget du 19 mars dernier. Toutefois, aucune subvention et aucun « bon pour l'épargne-invalidité » ne seront versés par le Québec.

On annonce également que les revenus qui seront imposables en vertu de ce régime seront inclus dans le calcul du revenu imposable et non dans le calcul du revenu net, ce qui permettra aux bénéficiaires de continuer à profiter de certains allègements calculés en fonction du revenu net.

Mesures d'harmonisation au budget fédéral

Les mesures suivantes, annoncées dans le budget fédéral du 19 mars 2007, sont retenues par le Québec :

- limite d'âge des REER portée de 69 à 71 ans et les conséquences qui en découlent;
- exonération cumulative des gains en capital portée de 500 000 \$ à 750 000 \$;
- taux d'inclusion nul du gain en capital sur les dons à des fondations privées de titres cotés en bourse. Par contre, ce taux nul cessera de s'appliquer après la fin de la première année d'imposition de la fondation commençant après le 18 mars 2012;
- mesure facilitant la retraite progressive;
- hausse du seuil de 1 200 \$ à 1 800 \$ en deçà duquel un particulier n'a pas à faire d'acomptes trimestriels d'impôt;
- frais de repas des camionneurs dont la déductibilité est augmentée progressivement à 80 %.

Par contre, la mesure relative à la non imposition des bourses d'études versées aux étudiants de niveaux primaire et secondaire, n'a pas été retenue par le Québec.

MESURES AFFECTANT LES ENTREPRISES

Élimination progressive de la taxe sur le capital

Comme mentionné précédemment, le gouvernement annonce l'abolition de la taxe sur le capital à compter du 1^{er} janvier 2011. Par ailleurs, les réductions qui avaient été annoncées sont bonifiées :

Taux de la taxe sur le capital - Société autre qu'une institution financière (%)

	2007	2008	2009	2010	2011
Avant budget	0,49	0,36	0,29	0,29	0,29
Suite au budget	0,49	0,36	0,24	0,12	0,00

Note : Les baisses de taux entreront en vigueur le 1^{er} janvier de chaque année.

Pour les exercices différents de l'année civile, le taux applicable sera un taux pondéré en fonction du nombre de jours de l'exercice dans chacune des années civiles.

L'abolition de la taxe sur le capital signifie également le retrait, à la même date, du crédit de la taxe sur le capital pour les investissements dans le matériel de fabrication et de transformation.

De plus, le budget annonce des modifications techniques aux fins de la taxe sur le capital afin d'éviter des traitements fiscaux inappropriés :

- ✓ les états financiers non consolidés d'une société devront respecter les mêmes principes comptables que ceux utilisés aux fins des états financiers consolidés de cette société;
- ✓ une obligation émise par un gouvernement, autre que municipal, ne pourra jamais se qualifier comme placement admissible aux fins de la réduction de la taxe sur le capital;
- ✓ la notion d'obligation émise par une société sera précisée afin d'éviter des traitements considérés abusifs.

Remise des déductions à la source

Actuellement, les sociétés dont les remises annuelles de déductions à la source n'excèdent pas 1 200 \$ peuvent remettre ces sommes annuellement. Le budget propose de porter ce seuil à 2 400 \$ à compter de 2008.

De plus, à compter de 2008 également, le budget propose une mesure semblable à celle fédérale à l'effet que si les remises annuelles n'excèdent pas 3 000 \$, celles-ci pourront être faites trimestriellement plutôt que mensuellement.

Relèvement du seuil de déclaration annuelle de TVQ

Afin d'alléger davantage le fardeau administratif des petites et moyennes entreprises, le budget propose :

- . de tripler, pour le faire passer de 500 000 \$ à 1 500 000 \$, le seuil des fournitures taxables jusqu'à concurrence duquel un inscrit peut produire une déclaration annuelle de TVQ;
- . de doubler, pour le faire passer de 1 500 \$ à 3 000 \$, le seuil de taxe nette en deçà duquel un déclarant annuel de TVQ peut effectuer un seul versement de taxe.

Ces mesures s'appliqueront aux exercices financiers qui commenceront après 2007.

Crédit d'impôt remboursable pour les régions ressources

De façon sommaire, le crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources est accordé à l'égard de la hausse de la masse salariale attribuable aux employés admissibles d'une société admissible oeuvrant dans une région ressource du Québec, et ce, jusqu'au 31 décembre 2009.

Le calcul de ce crédit d'impôt se fait actuellement sur la base de la majoration de la masse salariale de l'entreprise par rapport à sa masse salariale de l'année de référence. De ce fait, le gouvernement introduit une indexation annuelle de 2 % à la masse salariale de l'année de référence, afin d'éviter que l'entreprise bénéficie d'un crédit du simple fait qu'elle a majoré ses salaires, sans avoir créé de nouveaux emplois.

Mesures d'harmonisation au budget fédéral

Les mesures suivantes, annoncées dans le budget fédéral du 19 mars 2007, sont retenues par le Québec :

- hausse du taux d'amortissement de certaines catégories fiscales (principalement bâties, matériel informatique);
- hausse de 1 000 \$ à 3 000 \$ du seuil à partir duquel une société est tenue de faire des acomptes provisionnels d'impôt;

- changement de la fréquence des acomptes, de mensuelle à trimestrielle, pour les sociétés ayant moins de 400 000 \$ de revenu imposable. La condition relative au fait de bénéficier de la déduction pour petites entreprises est remplacée par l'obligation d'avoir du revenu d'entreprise active et la notion du 10 M\$ de capital versé fait référence au capital versé calculé selon la loi québécoise.

Le 24 mai 2007

Analyse du budget du Québec

Premier budget Jérôme-Forget :
presque tout aux baisses d'impôts promises

Faits saillants

Il est évident que lors de l'élaboration de ce budget, l'attention de la nouvelle ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, était essentiellement tournée vers la baisse de l'impôt des particuliers. Outre celle-ci et l'annonce de l'élimination de la taxe sur le capital des entreprises d'ici la fin de 2010, les nouvelles mesures nous semblent toutefois bien modestes. On observe également une accélération des dépenses du gouvernement alors que, baisses d'impôts obligent, les revenus autonomes sont en décélération. L'État québécois semble ainsi dépendre de plus en plus des largesses du gouvernement fédéral et, dans une moindre mesure, des revenus de ses sociétés d'état ou même de la vente de certains de ses actifs. Le gouvernement Charest réussit néanmoins à conserver un certain équilibre budgétaire et à allouer de nouvelles sommes au Fonds des générations. D'un autre côté, il faut déplorer l'augmentation continue de la dette gouvernementale.

- Tel qu'annoncé par le Premier ministre lors de l'ouverture de la session parlementaire, la nouvelle ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, procède à des baisses d'impôts. Sur un an, 700 M\$ de réduction générale de l'impôt des particuliers s'ajoutent aux 250 M\$ de dollars déjà promis avant la campagne électorale.
- Malgré les baisses d'impôts, le gouvernement conserve son équilibre budgétaire, élimine l'écart à résorber prévu en février pour 2008-2009 lors du budget Audet et continue de verser des sommes au Fonds des générations. Pour ce faire, il utilise les transferts additionnels provenant du gouvernement fédéral et les montants déjà affectés en 2006-2007 à une réserve budgétaire temporaire.
- Étant donné l'équilibre budgétaire prévu d'ici 2008-2009, le niveau de la dette représentant les déficits cumulés demeure stable. Toutefois, la dette totale et la dette nette continuent d'augmenter. La dette nette augmentera de 3,3 G\$, une

Sommaire des opérations budgétaires

En millions de \$	2005-2006	2006-2007p	2007-2008p	2008-2009p
Revenus autonomes	45 743	49 290	47 842	48 152
Var. ann. en %	3,1	7,8	(2,9)	0,6
Transferts fédéraux	9 969	11 015	13 174	13 117
Var. ann. en %	8,0	10,5	19,6	(0,4)
Revenus budgétaires totaux	55 712	60 305	61 016	61 269
Var. ann. en %	3,9	8,2	1,2	0,4
Dépenses d'opérations	(49 229)	(51 769)	(53 802)	(55 393)
Var. ann. en %	3,3	5,2	3,9	3,0
Frais de la dette pub.	(6 875)	(6 967)	(7 244)	(7 158)
Var. ann. en %	0,3	1,3	4,0	(1,2)
Dépenses budgétaires totales	(56 104)	(58 736)	(61 046)	(62 551)
Var. ann. en %	2,9	4,7	3,9	2,5
Réserves Budgétaires	--	(1 300)	200	1 100
Fonds des générations	--	(500)	(200)	--
Résultats nets des organismes consolidés	429	260	30	182
Solde budgétaire	37	29	0	0
Excédent non budgétaire	(246)	(1 585)	(1 091)	(972)
Résultats nets du Fonds des générations		578	653	740
Besoins financiers nets	(209)	(978)	(438)	(232)
Dette représentant les déficits cumulés	91 699	91 670	91 670	91 670
Dette nette	104 683	106 048	108 028	109 316
Ratio dette nette sur PIB (%)	38,3	37,3	36,5	35,7

p : prévisions -- : non disponible

Source : Ministère des Finances du Québec

somme équivalente à celle qui avait été annoncée en février. En proportion du PIB, la dette nette du gouvernement québécois passera cependant de 37,3 % à 35,7 % entre 2006-2007 et 2008-2009.

- D'ici 2008-2009, les dépenses budgétaires du gouvernement du Québec augmenteront de 6,5 % alors que les revenus autonomes (incluant les sociétés publiques du gouvernement) diminueront de 2,3 %. Les transferts fédéraux progresseront de 19,1 %, une hausse de 2,1 G\$ depuis l'exercice 2006-2007.
- Pour l'exercice 2007-2008, l'augmentation totale des dépenses de programme est de 2 033,2 M\$ (2 075,2 M\$ lors du budget Audet de février dernier). Les deux tiers de ces nouvelles dépenses sont alloués à la Santé et au Services sociaux.
- Pour les entreprises, le gouvernement annonce qu'il éliminera progressivement la taxe sur le capital d'ici le 31 décembre 2010 pour toutes les entreprises. Entre-temps, les entreprises manufacturières pourront bénéficier de mesures additionnelles pour faciliter leur ajustement à l'appréciation du dollar canadien. De plus, de nouvelles initiatives, somme toute modestes, en vue de stimuler les investissements sont aussi mises en place.
- Le gouvernement prévoit dépenser 30 G\$ en investissements dans les infrastructures d'ici cinq ans (rénovation des écoles, des hôpitaux et des routes).
- Le gouvernement du Québec forme un groupe de travail sur l'avenir des soins de santé.
- La ministre Jérôme-Forget annonce qu'elle devrait éventuellement procéder, en collaboration avec le Vérificateur général, à une réforme majeure de la comptabilité gouvernementale.

Des prévisions économiques et financières prudentes mais tout de même incertaines

Les prévisions émises par le ministère des Finances dans cette deuxième version du budget 2007-2008 ne diffèrent pas beaucoup de ce qui était déjà anticipé lors du dernier budget Audet. Le gouvernement prévoit encore que la progression du PIB réel sera de 1,8 % en 2007 et de 2,5 % en 2008. Dans les deux cas, ces estimations sont supérieures à nos propres prévisions (1,3 % pour 2007 et 2,3 % pour 2008). On peut expliquer cette divergence par le fait que le gouvernement soit plus optimiste vis-à-vis la reprise du secteur extérieur québécois. Il prévoit, en effet, que les exportations réelles augmenteront de près de 3 % cette année, alors que notre estimation est beaucoup plus modeste à seulement 1,3 %. Il faut noter que le ministère compte sur une certaine faiblesse du dollar canadien cette année (86,0 cents US en moyenne), une prévision audacieuse étant donné la tendance récente de celui-ci (le huard se transige à 92,50 cents US aujourd'hui). De plus, l'économie américaine continue de progresser modestement, la concurrence chinoise ne semble pas s'estomper et les coûts de l'énergie demeurent très élevés. Dans ces circonstances, les problèmes éprouvés par le secteur manufacturier québécois pourraient fort bien perdurer et miner légèrement la croissance économique prévue par le gouvernement.

Nous sommes toutefois d'avis que ces défis auxquels font face les entreprises québécoises inciteront bon nombre d'entre elles à investir davantage afin de moderniser leurs équipements et machinerie. Cela leur permettra d'augmenter leur productivité ainsi que leur compétitivité. À cet égard, nous tablons sur une croissance plus rapide de l'investissement des entreprises. Cette accélération prévue des dépenses des entreprises devrait faire en sorte que la vigueur de la demande intérieure parviendra à contrebalancer une partie de la faiblesse des exportations nettes.

Prévisions économiques et financières

	2006	2007			2008		
	Réalisées	Prévisions			Prévisions		
Moyenne annuelle		Budget février	Budget mai	Mouvement Desjardins	Budget février	Budget mai	Mouvement Desjardins
Produit intérieur brut réel (en %) ¹	1,7	1,8	1,8	1,3	2,5	2,5	2,3
Produit intérieur brut nominal (en %) ¹	3,9	4,3	4,2	3,3	3,5	3,5	4,6
Déflateur du PIB (en %) ¹	2,2	2,5	2,4	2,0	1,0	1,0	2,3
Consommation réelle (en %) ¹	3,0	3,2	3,1	2,8	2,4	2,4	2,7
Investissement des entreprises (en %) ¹	6,5	2,8	4,0	7,6	2,3	1,6	5,2
Exportations internationales (en %) ¹	2,6	2,9	2,8	1,3	5,2	5,2	3,2
Emploi (en %) ¹	1,3	1,1	1,3	1,2	1,1	1,0	1,5
Taux de chômage (en %)	8,0	8,0	7,8	7,8	7,9	7,8	7,6
Bons du trésor trois mois (en %)	4,00	4,00	4,20	4,20	4,00	4,20	4,50
Obligations à 10 ans (en %)	4,30	4,50	4,30	4,40	4,90	4,70	4,85
Dollar canadien (¢US)	88,2	86,1	86,0	90,0	86,2	86,2	92,5

¹ Croissance annuelle moyenne

Sources : Ministère des Finances du Québec et Desjardins, Études économiques

Du côté des ménages, le règlement rétroactif et les augmentations de salaires liés à l'équité salariale ainsi que la bonne tenue du marché du travail au Québec font en sorte que la consommation progressera de belle façon. D'ailleurs, les plus récentes statistiques concernant l'emploi, avec le plus bas taux de chômage en plus de trente ans, ont incité le gouvernement à réviser à la baisse ses prévisions du taux de chômage pour 2007 et 2008.

Bien qu'il se soit ajusté depuis le budget déposé en février, le gouvernement du Québec prévoit un *statu quo* à moyen terme des taux d'intérêt directeurs (le dernier budget Audet semblait anticiper une baisse des taux directeurs de la Banque du Canada au cours de cette année). Selon les anticipations du ministère, cette période de *statu quo* durera jusqu'à la fin de 2008. De notre côté, nous tablons sur quelques augmentations des taux d'intérêt directeurs et des taux de moyen et long terme, surtout au cours de l'année prochaine. Dans ces circonstances, mais de façon assez marginale, le coût associé au service de la dette pourrait être un peu plus élevé que ne le prévoit la ministre.

À plus long terme, le gouvernement semble croire que les mesures de réduction du fardeau fiscal des particuliers et des entreprises ainsi que l'augmentation des investissements publics annoncées depuis 2003 amèneront une progression plus rapide de l'économie québécoise. Sur une quinzaine d'années, le ministère des Finances estime que le gain cumulé du PIB réel associé à ces différentes mesures sera de 4,1 %, ce qui devrait créer 47 000 emplois. Le gouvernement juge ainsi, qu'à terme, l'écart entre le PIB par habitant du Québec et celui dans le reste du Canada sera réduit de près de 18 %.

Impact à terme des actions du gouvernement sur les principales variables macroéconomiques (horizon d'environ 15 ans)		
Variation cumulative	(%)	(M\$ de 2005)
PIB réel	4,1	11 247
Investissement	2,9	1 291
Stock de capital	3,2	12 221
Emplois (en milliers)	1,2	47
Revenu disponible réel	4,7	7 840
Productivité du travail	2,9	--

Source : Ministère des Finances du Québec

Baisses d'impôts : un choix discutable

Le gouvernement fédéral a introduit une importante réforme de ses transferts aux provinces et territoires lors de son dernier budget, en mars dernier, alors que les montants attribués à ces derniers ont augmenté significativement depuis un an. Ces changements, qui se traduisent pour le Québec par des transferts plus élevés d'environ 2 G\$ au cours de chacun des deux prochains exercices budgétaires, ont été la solution

Réductions de l'impôt des particuliers annoncées par les autres provinces (en millions de dollars)			
	Date du budget	Montant de la réduction d'impôt annoncée par la province	Valeur de la réduction d'impôt si on l'applique au Québec ⁽¹⁾
Terre-Neuve-et-Labrador	26 avril 2007	155	2 971
Colombie-Britannique	20 février 2007	515	1 200
Île-du-Prince-Édouard	10 avril 2007	11	638
Manitoba	4 avril 2007	186	455
Alberta	19 avril 2007	197	455
Saskatchewan	22 mars 2007	40	300
Ontario	22 mars 2007	176 ⁽²⁾	137
Nouvelle-Écosse	23 mars 2007	33	111

Source : Ministère des Finances du Québec

(1) La valeur au Québec des réductions d'impôt annoncées par les autres provinces est estimée en appliquant la structure de taxation des autres provinces aux contribuables du Québec.

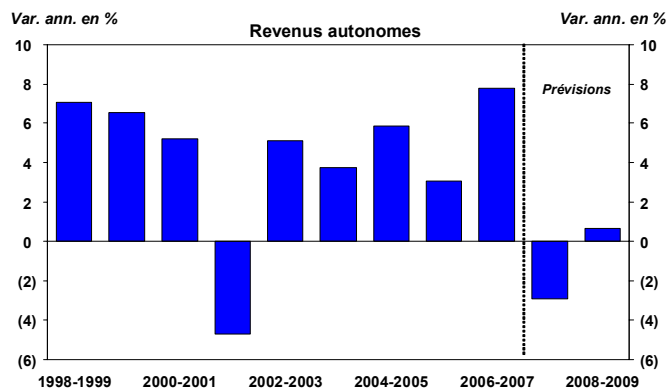
(2) En plus des réductions d'impôt, le budget de l'Ontario prévoit la mise en place progressive d'une prestation fiscale pour enfants, sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable, d'une valeur de 765 millions de dollars.

partielle du gouvernement fédéral à la problématique du déséquilibre fiscal. Rappelons que le déséquilibre fiscal fait référence à la disparité entre l'importante marge de manoeuvre financière du gouvernement fédéral et la situation budgétaire plutôt précaire de la plupart des provinces canadiennes.

Or, le gouvernement du Québec annonce aujourd'hui qu'il utilisera une bonne partie de cette augmentation de 2 G\$ des transferts fédéraux pour réduire les impôts des particuliers de 950 M\$ par année (dont un montant de 250 M\$ avait déjà été annoncé lors de la première version du budget 2007-2008 en février dernier). Cette réduction d'impôts prendra la forme d'une majoration de 25 % de la table d'imposition et d'une augmentation de 275 dollars de l'exonération personnelle de base. Plusieurs autres mesures de baisses d'impôts sont aussi proposées dans le budget d'aujourd'hui qui totalisent 298 M\$ sur un an. En bout de ligne, les contribuables québécois bénéficieront donc d'une réduction globale d'impôts de 295 M\$ pour l'exercice budgétaire 2007-2008 et de 1 300 M\$ pour 2008-2009. Il est à noter que la majorité de ces mesures n'entreront en vigueur qu'à compter de janvier 2008, d'où l'impact plus important pour l'exercice 2008-2009.

Cette baisse du fardeau fiscal des Québécois a évidemment des répercussions importantes sur les revenus du gouvernement. Ce que l'on gagne d'un côté avec l'accroissement des transferts fédéraux, on le perd donc en grande partie avec la baisse des revenus autonomes découlant de la réduction d'impôts. Prenons l'exemple de l'exercice budgétaire 2008-2009, alors que l'ensemble des nouvelles mesures seront en vigueur. Les initiatives annoncées dans le budget 2007-2008 (dont 1,3 G\$ pour des réductions d'impôt aux particuliers et 0,2 G\$ pour des baisses d'impôts aux entreprises) entraînent une baisse de 1,5 G\$ des revenus autonomes pour l'exercice 2008-2009. L'accroissement des transferts fédéraux pour la même période étant de 1,9 G\$, près de 80 % de cette nouvelle marge de manoeuvre a donc été consacrée aux nouvelles initiatives, de sorte que le gouvernement du Québec se retrouve aujourd'hui dans une situation financière pratiquement aussi difficile qu'auparavant.

Québec : les revenus autonomes diminuent



Sources : Ministère des finances du Québec et Desjardins, Études économiques

Soulignons, en outre, la création d'une réserve budgétaire de 1,3 G\$ à même les revenus de 2006-2007, qui sera utilisée en 2007-2008 (0,2 G\$) et en 2008-2009 (1,1 G\$) afin de contrer la réduction des revenus autonomes pour ainsi s'assurer de respecter l'équilibre budgétaire. Or, les baisses d'impôts étant récurrentes, les revenus autonomes seront aussi amputés de 1,3 G\$ en 2009-2010. Pourtant, la réserve budgétaire créée en 2006-2007 sera complètement utilisée et on peut donc se questionner sur les façons qu'utilisera le gouvernement pour financer et maintenir les réductions d'impôts. Visiblement, un manque à gagner de plusieurs centaines de millions de dollars risque de survenir pour 2009-2010, d'autant plus que l'effet total de l'élimination de la taxe sur le capital coûtera un autre milliard par année à ce moment. Il faut se demander si le gouvernement ne sera pas alors obligé de hausser de nouveau les impôts, de lever de nouvelles taxes ou d'augmenter certains tarifs (électricité, frais de scolarité, frais de garde, etc.) pour compenser. Cette situation témoigne d'un manque de vision à moyen et long terme.

Dans ce cas, pourquoi réduire les impôts? Au-delà de la promesse électorale des Libéraux, on constate que la plupart des autres provinces ont aussi procédé récemment à une réduction de leur fardeau fiscal. Sur une base comparable à la structure de taxation du Québec, les huit autres provinces ayant aussi annoncé des baisses d'impôts cet hiver et ce printemps ont en moyenne procédé à une réduction de 0,8 G\$, soit un niveau inférieur à la baisse de 1,3 G\$ proposée au Québec. La baisse d'impôts annoncée aujourd'hui permettra donc au Québec de demeurer en milieu de peloton quant à son fardeau fiscal, les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario et de la Saskat-

chewan ayant des charges par contribuable inférieures au Québec, tandis que celles des autres provinces sont légèrement plus élevées. Soulignons que le maintien du Québec au milieu de peloton est sans doute la principale raison qui motive les baisses d'impôts d'aujourd'hui.

Il n'en demeure pas moins que d'un point de vue financier et stratégique à long terme, la hausse des transferts fédéraux est une belle occasion manquée. À notre avis, il aurait été plus souhaitable que le gouvernement procède d'abord et avant tout à un assainissement et une stabilisation de ses finances publiques avant de procéder à une quelconque réduction d'impôts. L'accroissement réel des dépenses publiques en santé ainsi que le besoin d'investir dans les infrastructures et en éducation, combiné au vieillissement de la population, amènent une pression de plus en plus importante sur l'équilibre budgétaire. En outre, nous déplorons encore une fois l'absence d'une véritable réserve pour éventualités, ce qui engendre une vulnérabilité des finances publiques aux imprévus et aléas de la conjoncture économique. Pourtant, les autres provinces et le gouvernement fédéral disposent déjà d'une telle réserve. De plus, en dépit du maintien de l'équilibre budgétaire et de la création du Fonds des générations, la dette nette de la province continue d'augmenter, soit de 2,0 G\$ en 2007-2008 et de 1,3 G\$ en 2008-2009. En ce sens, on peut aussi se questionner sur la pertinence de réduire les impôts alors que la dette du Québec poursuit son ascension. Certes, le solde du Fonds des générations devrait totaliser 1,2 G\$ à la fin de l'exercice en cours, grâce à un versement additionnel de 653 M\$ en 2007-2008. Il s'agit toutefois d'un montant encore nettement insuffisant pour arrêter la progression de l'endettement net. Oui, le ratio de la dette sur le PIB diminue progressivement, mais il en est de même pour la plupart des autres provinces de sorte que notre position comparative ne s'améliore pas et nous demeurons toujours la province la plus endettée en proportion de la taille de l'économie.

Une façon d'amoindrir l'impact financier des baisses d'impôts aurait été de les accompagner d'une hausse équivalente de la taxe de vente (TVQ), soit d'environ 1 % avec une mesure

Modifications à l'impôt des particuliers - 2008

Année d'imposition 2007	Année d'imposition 2008		Taux d'imposition
	Avant budget ⁽¹⁾	Après budget ⁽²⁾	
Seuils de revenu imposable de la table d'imposition			
De 0 \$ à 29 290 \$	De 0 \$ à 29 875 \$	De 0 \$ à 37 500 \$	16 %
De 29 290 \$ à 58 595 \$	De 29 875 \$ à 59 765 \$	De 37 500 \$ à 75 000 \$	20 %
58 595 \$ ou plus	59 765 \$ ou plus	75 000 \$ ou plus	24 %
Montant de base⁽³⁾			
9 745 \$	9 940 \$	10 215 \$	

Source : Ministère des Finances du Québec

(1) Montants prévus, incluant l'indexation au taux de 2 % en 2008. La valeur de l'indexation est de 355 millions de dollars.

(2) Montants incluant la baisse d'impôt de 950 millions de dollars et l'indexation au taux de 2 %, d'une valeur de 355 millions de dollars, pour un coût total de 1 305 millions de dollars pour le gouvernement.

(3) À compter de 2008, le montant pour besoins essentiels reconnu et le montant complémentaire minimal seront fusionnés pour former le montant de base servant au calcul du crédit d'impôt de base. Pour le régime avant budget, les deux montants ont été additionnés. Le contribuable a droit à un crédit d'impôt non remboursable égal à 20 % de ce montant.

compensatoire pour ceux qui reçoivent un retour de TVQ. Évidemment, cela ne reviendrait à pratiquement aucune réduction du fardeau fiscal des particuliers, ce qui concorde d'ailleurs davantage au fait que le gouvernement n'a pas vraiment la marge de manoeuvre financière pour se permettre une baisse récurrente de ses revenus autonomes. Remplacer une baisse de l'impôt sur le revenu par une hausse de la taxe de vente comporte cependant des avantages. Une taxe sur la consommation est habituellement considérée plus efficace d'un point de vue économique, en particulier si elle est accompagnée de mesures compensatoires pour les plus démunis. À l'opposé, un impôt élevé sur les revenus décourage l'emploi et l'épargne, ce qui en bout de ligne se répercute plus fortement sur la croissance économique.

Outre les baisses d'impôts des particuliers, les nouvelles mesures annoncées sont modestes

Par rapport à ce qui avait déjà été annoncé au mois de février, alors que le ministre Audet déposait son dernier budget, l'exercice effectué par Monique Jérôme-Forget comporte bien peu de nouveautés outre la réduction de l'impôt des particuliers et l'élimination complète, d'ici quelques années, de la taxe sur le capital pour toutes les entreprises. L'impact financier des mesures fiscales et budgétaires pour 2007-2008 et 2008-2009 est respectivement de 640 M\$ et de 1 750 M\$. De ces sommes, 423 M\$ et 879 M\$ étaient déjà annoncés en février. Les 150 M\$ pour 2007-2008 et 700 M\$ pour 2008-2009 liés à la baisse supplémentaire d'impôts représentent donc la grande part de l'impact financier du présent exercice budgétaire.

Voici les principales mesures proposées dans ce budget (autres que celles déjà annoncées avant la campagne électorale):

- Le gouvernement annonce une réduction additionnelle de l'impôt des particuliers atteignant 700 M\$ sur une pleine année.
- Plusieurs mesures totalisant 84 M\$ cherchent également à réduire les impôts des particuliers. D'un point de vue monétaire, les deux principales mesures sont l'augmentation de l'exonération à vie des gains en capital sur les actions des petites entreprises et sur les biens agricoles ou

de pêche ainsi que la hausse de 69 à 71 ans de la limite d'âge pour l'échéance des RPA et des REER.

- La ministre Jérôme-Forget a signalé l'intention d'éliminer progressivement d'ici décembre 2010 la taxe sur le capital pour toutes les entreprises. Le gouvernement avait déjà prévu réduire de plus de la moitié cette taxe d'ici 2009. Le tableau ci-dessous représente le nouveau plan d'élimination de la taxe sur le capital. Signalons que toutes les autres provinces ont déjà annoncé qu'elles élimineront leur propre taxe sur le capital d'ici quelques années, si ce n'est déjà fait. Tel que mentionné précédemment, à terme et sur une pleine année, l'élimination de la taxe sur le capital représente un manque à gagner de 889 M\$ pour le gouvernement du Québec.
- Le gouvernement augmente les taux de déduction pour l'amortissement sur les investissements pour le matériel de fabrication et de transformation du secteur manufacturier et sur l'amortissement visant les bâtiments, le matériel informatique et certains autres biens. Le gouvernement relève le seuil auquel les entreprises sont tenues de verser des acomptes provisionnels.

Impact neutre pour les marchés financiers

À l'image du budget de février dernier, la deuxième version du budget 2007-2008 déposée aujourd'hui ne devrait pas avoir de conséquences immédiates sur les marchés financiers. L'équilibre budgétaire est maintenu et la progression de la dette est sensiblement la même que celle prévue en février dernier. Par exemple, les projections du ministère des Finances indiquent aujourd'hui que la dette nette de la province atteindra 109,3 G\$ en 2008-2009 alors que les estimations de février dernier signalaient une dette nette de 109,4 G\$ pour la même période. Ainsi, en dépit des sommes additionnelles consacrées au Fonds des générations, le niveau d'endettement du Québec demeure essentiellement le même et sa position relative par rapport aux autres provinces est pratiquement inchangée.

Malgré tout, les écarts entre les obligations du gouvernement du Québec et celles équivalentes du gouvernement fédéral se sont rétrécis significativement au cours des derniers mois. Par exemple, l'écart entre une obligation d'une échéance de dix ans du gouvernement du Québec et du fédéral n'est actuellement

que d'environ 30 points de base, alors qu'il était de 44 points de base il y a un an et de 51 points au printemps 2005. Le Québec n'est cependant pas la seule province à bénéficier d'une réduction de ses écarts de taux d'intérêt puisque toutes les provinces canadiennes affichent une certaine baisse depuis deux ans. Ce mouvement s'explique par une forte demande de titres à revenu fixe de bonne qualité dans un

Plan d'élimination de la taxe sur le capital

Taux général de la taxe sur le capital (en %)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Plan actuel de réduction de la taxe sur le capital	0,60	0,525	0,49	0,36	0,29	0,29	0,29
Nouveau plan d'élimination de la taxe sur le capital du Budget 2007-2008	0,60	0,525	0,49	0,36	0,24	0,12	Taxe éliminée

Source : Ministère des Finances du Québec

Note : Taux en vigueur le 1^{er} janvier de chaque année. Pour les institutions financières, le taux applicable est le double du taux général.

contexte où le gouvernement fédéral, le plus grand émetteur au pays, réduit sa dette, ce qui limite le nombre de nouveaux titres au sein des marchés. D'ailleurs, le récent engouement des obligations feuilles d'érable (maples) est un autre exemple de la forte demande de titres à revenu fixe au pays. Malgré tout, la baisse des écarts des titres du gouvernement québécois survenue depuis deux ans est plus grande que toutes les autres provinces. C'est que la mise en place du Fonds des générations a permis le relèvement de la cote de crédit du gouvernement du Québec, ce qui a augmenté l'attrait des investisseurs envers les titres québécois. Il faut dire qu'en raison de son endettement élevé, le Québec avait un certain rattrapage à combler par rapport aux autres provinces. Encore aujourd'hui, l'écart d'une obligation de dix ans du Québec par rapport au titre équivalent du gouvernement fédéral est près de 10 points de base supérieur à la moyenne des autres provinces, ce qui se traduit évidemment par des frais plus élevés sur la dette publique.

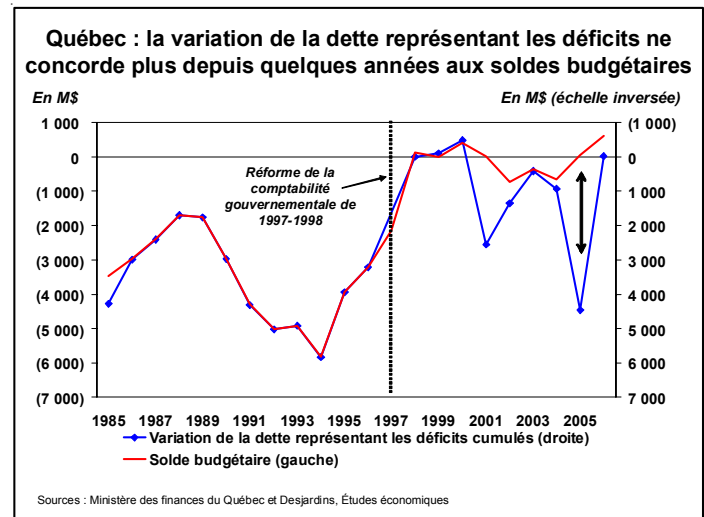
Conclusion : une vision de plus long terme s'impose

Si la baisse d'impôts annoncée dans le budget d'aujourd'hui devrait plaire à une majorité de l'électorat, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une occasion ratée de stabiliser les finances publiques de la province. En dépit de l'accroissement significatif des transferts fédéraux, le Québec se retrouve aujourd'hui avec une marge de manoeuvre financière tout aussi limitée et avec une dette qui augmente presque autant que ce qui était prévu en février. Nonobstant la réaffectation temporelle de 1,3 G\$ par le biais d'une réserve budgétaire, l'exercice 2006-2007 se serait soldé par un surplus de 1 329 M\$ tandis que les résultats prévus pour les exercices 2007-2008 et 2008-2009 seraient un déficit respectif de 200 M\$ et 1 100 M\$. Rappelons que la politique budgétaire du gouvernement fédéral prévoit que tout surplus budgétaire soit consacré au remboursement de sa dette. Le Québec a visiblement fait un autre choix, soit celui de financer de futures baisses d'impôts. À notre avis, il aurait été grandement préférable pour l'avenir à long terme de la province de mettre sur pied une réserve pour éventualités et de se doter d'un plan d'action de remboursement de la dette un peu plus musclé pour le Fonds des générations.

Ainsi, le gouvernement se concentre une fois de plus sur un horizon restreint de quelques années et l'absence d'une stratégie de long terme fait défaut. Pourtant, le Québec aura d'importants défis à relever au cours des prochaines décennies avec, notamment, le vieillissement de sa population et la dégradation de ses infrastructures. En ce sens, on dénote l'absence de mesures visant à soutenir plus concrètement la ville de Montréal dans son rôle de pôle économique moteur de la province.

On doit cependant souligner l'initiative de la ministre Jérôme-Forget de procéder à une entente avec le Vérificateur général afin de procéder à une réforme majeure de la comptabilité

gouvernementale. On propose, entre autres, d'inclure les commissions scolaires, les cégeps et les hôpitaux dans le périmètre comptable du gouvernement, une de nos revendications depuis plusieurs années. On peut également souhaiter que ces réformes mettent un frein à la comptabilité créative qu'on a observée depuis quelques années. Par exemple, la dette représentant les déficits cumulés a augmenté de 9,2 G\$ entre le 31 mars 2000 et le 31 mars 2007 alors que le total des soldes budgétaires durant ces années affiche un déficit cumulé de seulement 0,7 G\$. Pourtant, ces deux mesures devraient être semblables en théorie.



La création d'un groupe de travail présidé par Claude Castonguay sur le financement des soins de santé est également une initiative louable du gouvernement qui pourrait déboucher sur des solutions de moyen et de long terme pour améliorer la qualité des services. Ce groupe de travail se penchera sur la possibilité de créer un compte santé pour le financement des soins, ce qui pourrait accroître la transparence. On songe également à préciser le rôle du secteur privé et à proposer de nouvelles sources de financement.

Bien que l'idée de vouloir alléger le fardeau fiscal des Québécois soit louable, il nous semble quelque peu imprudent de procéder, contre vent et marée, à la baisse promise de l'impôt des particuliers. Il n'y a pas vraiment de marge de manoeuvre pour le faire et la politique proposée est essentiellement financée par les transferts fédéraux ou une hausse de l'endettement. Dans ces circonstances et sans stratégie de long terme plus solide, il nous semble que le troisième ministre des Finances du gouvernement libéral a raté une occasion, en ce début de nouveau mandat, de redonner une réelle marge de manoeuvre à l'État québécois.

De plus, au moment d'écrire ces lignes, les partis de l'opposition ont annoncé leur intention de voter contre le budget dans sa forme actuelle. Aurons-nous droit à une troisième version du budget 2007-2008 ou est-ce que les différents partis en arriveront à un accord ? Une histoire à suivre au cours des prochaines semaines.